

RECOMMANDEE

, le

Résiliation de votre contrat de travail

,

Veillez prendre acte que nous résilions votre contrat de travail pour des motifs qui vous ont été donnés oralement. Le délai de congé est de mois pour la fin d'un mois ; ainsi votre contrat prendra fin le .

La question d'un éventuel solde des vacances et celle des heures supplémentaires seront réglées ultérieurement d'entente avec vous et feront l'objet d'un décompte final. Nous vous renseignerons sur la marche à suivre en matière d'assurances. Nous vous remettrons un certificat de travail ces prochains jours.

Veillez agréer, , nos meilleures salutations.

Signature

Lu et approuvé le par

Signature :

Renseignements à la fin du contrat de travail

La fin de nos rapports de travail aura des effets en matière d'assurances sur lesquels nous attirons votre attention.

Assurance-accidents

La protection d'assurance contre les conséquences des accidents **prend fin au plus tard 31 jours après la cessation des rapports de travail**. Il est possible de prolonger cette protection auprès de l'assureur au maximum pour 6 mois. Pour ce faire, il faut verser la prime due avant l'expiration du délai de 30 jours.

Assurance perte de gain maladie

Vous avez un droit de passage dans l'assurance individuelle d'indemnité journalière en cas d'incapacité de travail par suite de maladie. Il vous faut faire valoir ce droit dans un délai de 3 mois.

Fonds de prévoyance

Lors de votre départ, vous devez faire connaître à notre caisse de pension, Fondation rurale de prévoyance, le nom et l'adresse de la nouvelle institution à laquelle vous serez affilié pour que notre caisse puisse lui transférer votre avoir.